

Propriété du comte de Belcredi

Une partie de forêt est en zone protégée mais ce n'est pas un parc naturel



Cela représente 133 hectares

L'état subventionne les clôtures en zone de protection



Propriété du comte de Kinsky

Une partie de la propriété est une réserve naturelle



La réserve naturelle est classée depuis 1990



Le peuplement est classé en zone Natura 2000.

La forêt qui est en réserve naturelle n'a subi aucune intervention depuis son classement.

Cela représente 150 hectares

Les zones Natura 2000, sont déterminées par l'ingénieur forestier des parcelles forestières et par l'Etat.



C'est le ministère de l'écologie qui finance l'implantation de ces zones